

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 mai 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mai 2014

2014 DAC 1177 Subvention (15.500 euros) à 6 associations entretenant la Mémoire des Victimes de la Shoah et des Déportés en raison de leur origine.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1611-4 et L. 2313-1 ;

Vu le Projet de délibération, en date du 6 mai 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à 6 associations entretenant la Mémoire des Victimes de la Shoah et des Déportés en raison de leur origine ;

Sur le rapport présenté par Madame Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Mémoire d'Aincourt, dont le siège social est situé 2 rue du 18 Juin 95120 Ermont. 141561 / 2014_04897.

Article 2 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'association Les oublié(e)s de la mémoire Association civile homosexuelle du devoir de mémoire, dont le siège social est situé Maison des Associations du 10e arrondissement, 206 quai de Valmy, 75010 Paris. X09055/2014_06046 /17739.

Article 3 : Une subvention de 500 euros est attribuée à l'Association Fonds Mémoire d'Auschwitz, dont le siège social est situé à 17 rue Geoffroy l'Asnier 75004 Paris. A00032/ 2014_00997/ 20314.

Article 4 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Cercle d'Etudes de la Déportation et de la Shoah - Amicale des Déportés d'Auschwitz, qui a pour but d'approfondir et de transmettre l'histoire de la Déportation et de la Shoah, et dont le siège social est situé 73 avenue Parmentier, 75011 Paris. X06736 / 2014_00511/ 20091.

Article 5 : Une subvention de 5.000 euros est allouée à l'association Centre d'étude et de recherche sur les camps d'internement dans le Loiret - Pithiviers, Beaune-la-Rolande et Jargeau- et la déportation juive CERCIL, qui a pour but l'étude et la diffusion de l'histoire des camps de concentration situés dans le Loiret, et dont le siège social est situé 2 Cloître Saint Pierre le Puellier, à Orléans 45000. X07854/2014_01015/ 19767.

Article 6 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association Œuvre de Secours aux Enfants O.S.E., dont le siège social est situé 117 rue du Faubourg du Temple 75010 Paris. D00610 / 2014_00559 / 8022.

Article 7 : La dépense correspondant à l'ensemble de ces articles soit un montant de 15.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014 nature 6574, rubrique 323, ligne VF40001 ; Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la mémoire.